



Brevet **i**nformatique et **i**nternet

ATTESTATION

Année scolaire 20..... - 20.....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

.....

élève de la classe de
conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

Cachet de l'établissement

Le chef d'établissement

L'élève

Fait le